

SOMMAIRE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique du mardi 5 novembre 2019 à 14h00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12h00 relative à la révision du SCoT du Pays Yon et Vie

- 0.1. La notice de présentation
- 0.2. La description du demandeur
- 0.3. Les textes régissant l'enquête publique

I. Le recueil des pièces administratives comprenant notamment :

- I.1. Le présent arrêté de mise à l'enquête publique du SCoT
- I.2. La délibération en date du 1er juin 2017, relative à la prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
- I.3. La délibération prise par le comité syndical le 31 janvier 2019 relative au débat sur le PADD
- I.4. La délibération prise par le comité syndical le 6 juin 2019 relative au bilan de la concertation
- I.5. La délibération prise par le comité syndical le 6 juin 2019 relative à l'arrêt du SCoT
- I.6. La copie de l'avis d'enquête publique
- I.7. L'attestation Médialex
- I.8. La décision n°E19000211/44 du Tribunal Administratif en date du 16 septembre 2019

II. Le projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical le 6 juin 2019 composé des pièces suivantes :

- II.1. Le rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale et constitué des 4 tomes suivants :
 - II.1.1. *Volume 1 Diagnostic et Enjeux*
 - II.1.2. *Volume 2 Etat initial de l'Environnement*
 - II.1.3. *Volume 3 Articulation du SCoT avec les autres documents, plans et programmes ; évaluation des incidences prévisibles du SCoT sur l'environnement ; résumé non technique de l'évaluation environnementale ; indicateurs retenus pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT*
 - II.1.4. *Volume 4 Explication des choix retenus pour établir le PADD et le DOO*
- II.2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- II.3. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- II.4. Les documents graphiques du DOO

III. Le bilan de la concertation

IV. Le recueil des avis des personnes publiques associées et consultées et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (l'avis tacite réputé sans observation en l'absence de réponse dans le délai réglementaire imparti), ainsi que des communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte et des SCoT limitrophes

- IV.1. Tableau de synthèse des avis
- IV.2. Avis de la commune de Saint Etienne du Bois reçu le 24/06/2019
- IV.3. Avis de la commune du Poiré sur Vie reçu le 11/07/2019
- IV.4. Avis de la Communauté de Communes Vie et Boulogne reçu le 15/07/2019
- IV.5. Avis de la commune de Bellevigny reçu le 24/07/2019
- IV.6. Avis de RTE reçu le 2/08/2019
- IV.7. Avis de l'INAO reçu le 12/08/2019
- IV.8. Avis du CRPF reçu le 20/08/2019
- IV.9. Avis de la commune de Grand'Landes reçu le 16/09/2019
- IV.10. Avis du Préfet reçu le 19/09/2019
- IV.11. Avis de la CCI reçu le 23/09/2019
- IV.12. Avis provisoire de la Région des Pays de la Loire reçu le 24/09/2019
- IV.13. Avis de la CDPENAF reçu le 26/09/2019
- IV.14. Avis du Département de La Vendée reçu le 27/09/2019